

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Collectis publie ses résultats financiers du quatrième trimestre 2024 et de l'exercice 2024 et une mise à jour de ses activités

- *UCART22 : présentation des données de Phase 1 et de la stratégie de développement prévues au troisième trimestre 2025. Statuts de médicament orphelin et de médicament pour une maladie pédiatrique rare accordés par la FDA et statut de médicament orphelin accordé par la Commission européenne à UCART22 pour le traitement de la LLA*
- *UCART20x22 : essai clinique de Phase 1 en cours dans le lymphome non Hodgkinien à cellules B en rechute ou réfractaire. Présentation de données de Phase 1 prévue en fin d'année 2025*
- *Partenariat avec AstraZeneca : activités de R&D en cours sur trois programmes - un CAR T allogénique pour les hémopathies malignes, un CAR T allogénique pour les tumeurs solides et une thérapie génique in vivo pour une maladie génétique*
- *Situation de trésorerie de 264 millions de dollars au 30 décembre 2024¹ ; Projection de trésorerie jusqu'à mi 2027*
- *Conférence téléphonique le 14 mars 2025 à 8h00, heure de New York / 13h00, heure de Paris*

New York, NY – Le 13 mars 2025 - Collectis (Euronext Growth: ALCLS - Nasdaq: CLLS) (la « Société »), société de biotechnologie de stade clinique, qui utilise sa technologie pionnière d'édition de génome TALEN® pour développer de potentielles thérapies innovantes pour le traitement de maladies graves, présente aujourd'hui ses résultats pour le quatrième trimestre 2024 et l'exercice 2024 se terminant le 31 décembre 2024 et une mise à jour de ses activités.

"2024 a été une année importante pour Collectis : nous développons maintenant trois programmes en collaboration avec AstraZeneca. Jusqu'à présent, nous avons annoncé le lancement d'un CAR T allogénique pour les cancers hématologiques, un programme de CAR T allogénique pour les tumeurs solides, et un premier programme de thérapie génique *in vivo* pour un trouble génétique.

Nous sommes ravis de cette collaboration stratégique avec AstraZeneca, un leader majeur de l'industrie pharmaceutique, et prêts à concevoir la prochaine génération de thérapie cellulaire

¹ La trésorerie comprend la trésorerie, les équivalents de trésorerie, les comptes de restrictions de trésorerie bloqués et les dépôts à terme classés comme actifs financiers courants à court terme. Les comptes de trésoreries bloqués s'élevaient à 4,6 millions de dollars au 31 décembre 2024. Les dépôts à terme classés comme actifs financiers courants s'élevaient à 115,8 millions de dollars au 31 décembre 2024.

et génique. Nous sommes enthousiastes quant aux énormes opportunités que ce partenariat apportera dans les mois à venir", a déclaré le docteur André Choulika, directeur général de Collectis.

"L'investissement supplémentaire en capital de 140 millions de dollars d'AstraZeneca dans Collectis et le tirage de la dernière tranche du contrat de financement avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI) nous donnent l'assurance que notre trésorerie est suffisante jusqu'à mi-2027.

En 2025, Collectis continuera de concentrer ses efforts et ses dépenses sur l'avancement de ses essais cliniques principaux BALLI-01 et NATHALI-01, tout en développant la prochaine génération de médicaments génomiques pour répondre aux besoins non satisfaits des patients, dans le cadre de notre partenariat avec AstraZeneca, et au sein de notre pipeline préclinique propriétaire.

Nous prévoyons de présenter les données de la Phase 1 ainsi que la stratégie de développement pour UCART22, destiné au traitement des LLA en rechute ou réfractaire, au troisième trimestre 2025. Pour notre produit candidat UCART20x22, destiné aux LNH en rechute ou réfractaire, nous continuons à nous concentrer sur le recrutement de patients et prévoyons de présenter des données fin 2025."

Programmes cliniques UCART

BALLI-01 (évaluant UCART22) dans la leucémie lymphoblastique aigüe à cellules B (B-LLA) en rechute ou réfractaire

- En juillet 2024, la FDA a accordé le statut de médicament pour une maladie pédiatrique rare (RPDD) à UCART22. Cette désignation peut mener à recevoir un "*Priority Review Voucher*" au moment de l'autorisation de mise sur le marché aux États-Unis. La FDA a également accordé le statut de médicament orphelin à UCART22 pour le traitement de la LLA. En juin 2024, Collectis a reçu le statut de médicament orphelin de la Commission européenne pour UCART22, pour le traitement de la LLA.
- En août 2024, la FDA a accordé le statut de médicament orphelin à CLLS52 (alemtuzumab) de Collectis, un médicament expérimental (IMP) utilisé dans le cadre du régime de lymphodéplétion associé au produit candidat UCART22, évalué dans l'essai clinique BALLI-01. L'importance de l'alemtuzumab dans le régime de lymphodéplétion a été démontrée dans notre essai clinique BALLI-01, où l'ajout de cet agent lymphodéplétant au régime de fludarabine et de cyclophosphamide a été associé à une lymphodéplétion soutenue et à une expansion des cellules UCART22 significativement plus élevée, ce qui a permis une plus grande activité clinique.
- L'obtention de ces désignations pour UCART22 marquent une étape importante vers le développement de produits CAR T allogéniques qui seraient facilement disponibles pour tous les patients.

- Collectis continue de se concentrer sur le recrutement des patients dans l'essai clinique BALLI-01 et prévoit de présenter les données de Phase 1 et la stratégie de développement pour UCART22 dans la LLA en rechute ou réfractaire au cours du troisième trimestre 2025.

NATHALI-01 (évaluant UCART20x22) dans le lymphome non-Hodgkinien (LNH) en rechute ou réfractaire

- Collectis continue de se concentrer sur le recrutement des patients dans l'essai clinique NATHALI-01 et prévoit de présenter l'ensemble des données de Phase 1 et la stratégie de développement de UCART20x22 dans la LNH en rechute ou réfractaire à la fin de l'année 2025.

AMELI-01 (évaluant UCART123) dans la leucémie myéloblastique aiguë (LMA) en rechute ou réfractaire

- En novembre 2024, la Société a décidé de concentrer ses efforts de développement actuels sur les études BALLI-01 et NATHALI-01 et donc de déprioriser le développement de UCART123. Jusqu'à présent, cette étude a fourni des informations importantes sur le rôle de la thérapie CAR T allogénique ciblant CD123 dans la leucémie myéloïde aiguë en rechute ou réfractaire et sur le développement futur de notre plateforme CAR T allogénique.

Données de recherche et programmes précliniques

Stratégie innovante d'ingénierie des cellules T pour améliorer leur efficacité contre les tumeurs solides

- En février 2025, Collectis [a présenté un poster](#) à la conférence de l'*American Association for Cancer Research – Immuno-oncology* (AACR-IO). En s'appuyant sur sa technologie d'édition du génome TALEN®, Collectis a développé des cellules CAR T capables d'exprimer une immunocytokine variante de l'IL-2 inductible et spécifique à la tumeur. Cette nouvelle approche vise à améliorer l'efficacité des cellules CAR T contre les tumeurs solides en localisant l'activité de l'IL-2 dans le microenvironnement tumoral, offrant potentiellement une méthode plus sûre et plus efficace pour stimuler l'expansion des cellules CAR T et leur activité anti-tumorale.

Repousser les barrières dans les tumeurs solides avec les cellules CAR T allogéniques SMART

- En novembre 2024, Collectis [a présenté des données précliniques](#) lors de la réunion annuelle de la Society for Immunotherapy of Cancer (SITC). En utilisant TALEN®, Collectis a développé des cellules CAR T allogéniques qui exploitent les indices du microenvironnement tumoral pour cibler efficacement les cellules cancéreuses. Les principaux résultats comprennent l'ancrage de l'activité cytotoxique dans la zone tumorale et le confinement de l'IL-12 dans le microenvironnement tumoral, ce qui améliore la prolifération des cellules CAR T et réduit les effets secondaires. Cette approche innovante vise à améliorer la sécurité et l'efficacité des thérapies CAR T pour les tumeurs solides.

Contrôle de l'édition C-to-T avec les TALE base editors

- En octobre 2024, Collectis [a présenté des données précliniques](#) sur la conception de TALE Base Editors efficaces et spécifiques (TALEB) lors du congrès annuel de l'European Society of Cell and Gene Therapy (ESGCT). Cette nouvelle stratégie permet de caractériser l'efficacité de la conversion C-to-T et d'évaluer l'activité du TALEB en utilisant le knock-in ssODN médié par TALEN® dans les cellules T primaires. Cette recherche a permis d'améliorer la compréhension du TALEB, permettant la conception d'outils plus efficaces et plus spécifiques avec des applications thérapeutiques potentielles.

CAR T MUC1 contre le cancer du sein triple négatif

- En septembre 2024, Collectis [a publié un article scientifique](#) dans Science Advances suggérant que les cellules CAR T MUC1 éditées par TALEN® pourraient constituer une option thérapeutique potentielle pour les patientes atteintes d'un cancer du sein triple négatif (TNBC), à un stade avancé et dont les options thérapeutiques sont limitées. Dans cet article, Collectis décrit sa stratégie d'ingénierie multiple des cellules CAR T en utilisant TALEN® et la biologie synthétique pour armer les cellules CAR T avec plusieurs fonctionnalités synergiques pour surmonter le microenvironnement tumoral immunosuppresseur des tumeurs solides.

Conception de cellules CAR T allogéniques qui ciblent efficacement les tumeurs solides récalcitrantes à l'immunothérapie

- En août 2024, Collectis [a publié un article scientifique](#) dans Molecular Therapy sur la conception de cellules CAR T allogéniques qui ciblent efficacement les tumeurs solides récalcitrantes à l'immunothérapie, tout en atténuant les risques potentiels de sécurité. Cette stratégie innovante utilise des cellules CAR T allogéniques dotées d'un mécanisme de double ciblage pour infiltrer et cibler efficacement les tumeurs du sein triple-négatives tout en minimisant la toxicité sur la cible et hors de la tumeur. Cette approche permettrait de relever les principaux défis de la thérapie des tumeurs solides, notamment la faible infiltration des cellules CAR T et l'hétérogénéité des antigènes.

Partenariats

Servier et Allogene – CAR T allogénique

Les programmes d'oncologie AlloCAR T™ d'Allogene utilisent les technologies de Collectis.

cema-cel : Essai ALPHA3 dans le lymphome à grandes cellules B (LBCL)

- Allogene a annoncé que l'étude pivot de Phase 2 ALPHA3, qui a débuté en juin 2024, compte désormais 40 sites activés et continue de susciter un grand enthousiasme de la part des centres communautaires de cancérologie et des institutions académiques. Cet essai clinique novateur évalue le traitement de consolidation avec *cema-cel* dans le cadre du schéma thérapeutique de première ligne pour les patients atteints de LBCL présentant une maladie résiduelle minimale (MRD) après un traitement standard de première ligne par R-CHOP ou une autre chimio-immunothérapie. Cet essai randomisé recrutera environ 240 patients et vise à démontrer une amélioration significative de la survie sans événement (EFS) chez les patients traités avec *cema-cel* par rapport aux patients qui reçoivent le traitement standard actuel (observation). Allogene a annoncé que l'analyse de sélection de la lymphodéplétion et de futilité est prévue pour mi-2025, que les analyses d'efficacité de l'essai ALPHA3 devraient avoir lieu en 2026 et

comprendront une analyse intermédiaire de l'EFS surveillée par le Comité indépendant de surveillance des données au premier semestre 2026. La lecture des données de l'analyse primaire de l'EFS aura lieu vers la fin de l'année 2026 et une soumission potentielle de demande de licence biologique (BLA) est prévue pour 2027.

- En février 2025, le Journal of Clinical Oncology a publié les données des essais de Phase 1 ALPHA/ALPHA2 d'Allogene sur *cema-cel* dans la LBCL en rechute ou réfractaire, démontrant des réponses durables comparables aux thérapies CAR T CD19 autologues approuvées.

ALLO-316 : essai clinique TRAVERSE dans le carcinome à cellules rénales (RCC)

- En novembre 2024, Allogene a annoncé des données positives de Phase 1 dans l'essai clinique TRAVERSE mettant en évidence un profil de sécurité gérable et une activité anti-tumorale significative du produit candidat ALLO-316 chez des patients lourdement prétraités, atteints de carcinome à cellules rénales avancé ou métastatique. Allogene a également annoncé que des données additionnelles de la cohorte d'expansion de Phase 1b, qui évalue la sécurité et l'efficacité d'ALLO-316 au niveau de dose 2 (80 millions de cellules CAR T), devraient être annoncées mi-2025.

AstraZeneca : accord de collaboration

- Les activités de recherche et de développement de trois programmes de produits candidats de thérapie cellulaire et génique ont débuté dans le cadre de l'accord de recherche et de collaboration conclu entre Cellectis et AstraZeneca en novembre 2023 (accord "AZ JRCA") : un CAR T allogénique pour les hémopathies malignes, un CAR T allogénique pour les tumeurs solides et une thérapie génique *in vivo* pour une maladie génétique.
- Dans le cadre du AZ JRCA, Cellectis a reçu 47 millions de dollars jusqu'au 31 décembre 2024 (dont 25 millions de dollars d'avance et 22 millions de dollars pour les étapes de développement à date pour les trois programmes initiaux), en plus du remboursement des frais de recherche encourus dans le cadre du AZ JRCA.

Corporate

Investissement additionnel de AstraZeneca

- Le 6 mai 2024, dans le cadre de l'investissement additionnel convenu, AstraZeneca a souscrit 10.000.000 actions de préférence « de catégorie A », qui bénéficient du même droit de vote que les actions ordinaires, et 18.000.000 actions de préférence « de catégorie B » qui sont privées de droit de vote sauf sur toute décision ayant trait à la distribution de dividende ou de réserves. Les actions de préférence de catégorie A et de catégorie B peuvent être converties en un même nombre d'actions ordinaires sur simple demande AstraZeneca, avec un préavis de 12 mois en ce qui concerne les actions de catégorie B sous réserve de certaines exceptions et sauf accord contraire de la Société. Immédiatement après la réalisation de l'Investissement Additionnel, AstraZeneca détenait environ 44% du capital social et 30% des droits de vote de la Société (sur la base du nombre de droits de vote actuellement en circulation).

Tirage de la deuxième et de la troisième tranche dans le cadre du contrat de financement conclu avec la Banque Européenne d'Investissement

- En janvier 2024, Collectis a annoncé le tirage de la deuxième tranche de 15 millions d'euros (la "Tranche B") dans le cadre du contrat de financement d'un montant total maximum de 40 millions d'euros conclu avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI) le 28 décembre 2022.
- En décembre 2024, Collectis a annoncé le tirage de la dernière tranche de 5 millions d'euros (la "Tranche C") dans le cadre du contrat de crédit d'un montant total maximum de 40 millions d'euros conclu avec la BEI le 28 décembre 2022. Avec le tirage de la Tranche C, Collectis a tiré la totalité des 40 millions d'euros disponibles au titre du Contrat de financement.

Nominations

- En mai 2024, suite à la réalisation de l'investissement additionnel d'AstraZeneca et conformément à la décision des actionnaires de Collectis qui se sont réunis le 22 décembre 2022, Mr. Marc Dunoyer et le docteur Tyrell Rivers sont membres du conseil d'administration de Collectis, désignés par AstraZeneca.
- En mai 2024, Collectis a nommé Arthur Stril directeur financier par intérim suite à la démission de Bing Wang, Ph.D. En janvier 2025, Arthur Stril a été nommé directeur financier et directeur du business development.
- En août 2024, Collectis a nommé le docteur Adrian Kilcoyne, M.D., MPH, MBA, directeur médical.

Assemblée générale mixte

- Le 28 juin 2024, Collectis a tenu une assemblée générale mixte à l'auditorium du site Biopark à Paris.
- À l'issue de l'assemblée générale mixte, au cours de laquelle environ 40% des voix se sont exprimées, les résolutions 1 à 28 ont été adoptées et la résolution 29 a été rejetée, conformément aux recommandations du management. Les résultats détaillés du scrutin, ainsi que les résolutions sont consultables sur le site internet de Collectis : <https://www.collectis.com/fr/investisseur/assemblees-generales/>

Résultats financiers 2024

Trésorerie : Au 31 décembre 2024, Collectis disposait de 264 millions de dollars de trésorerie, d'équivalents de trésorerie, de comptes de trésorerie bloquée consolidés et de dépôts à terme classés comme actifs financiers courants. La Société estime que sa trésorerie, ses équivalents de trésorerie et ses dépôts à terme seront suffisants pour financer ses activités jusqu'à mi-2027.

Cela se compare à 156 millions de dollars de trésorerie consolidée, équivalents de trésorerie, comptes de trésorerie bloquée et dépôts à terme classés comme actifs financiers courants au 31 décembre 2023. Cette augmentation de 108 millions de dollars reflète principalement les 140.0 millions de dollars d'encaissements provenant d'investissement d'AstraZeneca au capital de Collectis, 21,6 millions de dollars reçus de la Banque européenne d'investissement (« BEI ») suite au tirage des Tranches B et C dans le cadre du contrat de financement avec la

BEI, 42,8 millions de dollars d'encaissements provenant de nos revenus et partiellement compensés par des paiements de fournisseurs pour 47,0 millions de dollars, aux salaires, primes et charges sociales payés de 39,6 millions de dollars, aux paiements des dettes de location de 11,1 millions de dollars et au remboursement du prêt « PGE » de 5,0 million de dollars.

Nous prévoyons actuellement de concentrer nos dépenses de trésorerie chez Collectis dans le soutien du développement de notre portefeuille de produits candidats, y compris les dépenses de fabrication et d'essais cliniques de UCART22, UCART20x22 et de nouveaux produits candidats potentiels, et exploiter nos capacités de production de pointe à Paris (France) et à Raleigh (Caroline du Nord, États-Unis).

Chiffre d'affaires et autres produits d'exploitation : Le chiffre d'affaires et les autres produits d'exploitation consolidés se sont élevés à 49,2 millions de dollars pour les douze mois clos le 31 décembre 2024, contre 9,2 millions de dollars pour les douze mois clos le 31 décembre 2023. Cette augmentation de 40,0 millions de dollars entre les douze mois 2023 et 2024 est principalement attribuable à (i) la comptabilisation d'un produit de 35,5 millions de dollars en 2024 sur la base de l'avancement de notre obligation de performance rendue dans le cadre des trois programmes de l'AZ JRCA et (ii) la comptabilisation d'un produit de 5,4 millions de dollars suite à la réalisation d'un milestone de développement dans le cadre de l'accord de licence, de développement et de commercialisation en date du 6 mars 2019 entre Les Laboratoires Servier et l'Institut de Recherches Internationales Servier (ensemble « Servier ») et Collectis tel qu'amendé (l'« Accord de Licence Servier »), compensé par une légère diminution des autres revenus de 0,7 million de dollars.

Frais de recherche et développement : Les frais de recherche et développement consolidés se sont élevés à 90,5 millions de dollars pour les douze mois clos le 31 décembre 2024 contre 87,6 millions de dollars pour les douze mois clos le 31 décembre 2023. Les dépenses de personnel en R&D ont diminué de 2,9 millions de dollars, passant de 37,2 millions de dollars en 2023 à 34,3 millions de dollars en 2024, principalement en raison de la diminution de 1,9 millions de dollars des charges liées aux rémunérations fondées sur les actions et sans impact sur la trésorerie. Les achats, charges externes et autres charges de recherches et développement ont augmenté de 3,6 millions de dollars (de 33,0 millions de dollars en 2023 à 36,6 millions de dollars en 2024) principalement en raison de l'augmentation des activités de fabrication pour soutenir notre pipeline de R&D.

Frais administratifs et commerciaux : Les frais administratifs et commerciaux consolidés se sont élevés à 19,1 millions de dollars pour les douze mois clos le 31 décembre 2024, contre 16,8 millions de dollars pour les douze mois clos le 31 décembre 2023. Les achats administratifs et commerciaux, les dépenses externes et autres ont augmenté de 2,3 millions de dollars principalement due à l'augmentation des frais liés aux prestataires juridiques et financiers, alors que les dépenses de personnel restent stables comparé à l'exercice 2023.

Autres produits et charges d'exploitation : Les autres produits et charges d'exploitation ont représenté un revenu net de 0,9 million de dollars pour l'exercice 2024 contre une charge nette de 1,3 millions de dollars pour l'exercice 2023. Les autres produits d'exploitation ont augmenté de 2,1 millions de dollars, principalement en raison des charges non récurrentes enregistrées en 2023.

Résultat financier : Nous avons enregistré un gain financier net consolidé de 22,8 millions de dollars pour l'exercice 2024, contre une perte de 19,2 millions de dollars pour l'exercice 2023. Cette différence de 42,0 millions de dollars reflète principalement (i) un gain de 20 millions de dollars résultant de la variation de la juste valeur de l'instrument dérivé de l'accord d'investissement ultérieur, (ii) une augmentation de 7,7 millions de dollars du gain provenant

de nos investissements financiers, (iii) un gain net de 8,1 millions de dollars sur la variation de la juste valeur des bons de souscription d'action de la Tranche A et Tranche B de la BEI, (iv) une augmentation de \$3,1 millions de dollars des gains nets de change (v) une baisse de 7,8 millions de dollars de la juste valeur de la créance relative à la note Cytovia au cours de l'exercice 2023, partiellement compensée par (i) augmentation de la charge d'intérêt de 2,0 million de dollars sur les prêts de la Tranche A et de la Tranche B du contrat de financement de la BEI, (ii) une augmentation de la perte de 2,3 million de dollars liée à la variation de la juste valeur de notre participation dans Cibus.

Résultat net (perte nette) attribuable aux activités abandonnées : La perte nette des activités abandonnées de 8,4 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 correspond aux résultats de Calyxt. Calyxt étant déconsolidée depuis le 1er juin 2023, il n'y a plus de "Résultat (perte) des activités abandonnées" pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Résultat net (perte) attribuable aux actionnaires de Collectis : La perte nette consolidée attribuable aux actionnaires de Collectis s'est élevé à 36,8 millions de dollars (soit une perte de 0,41\$ par action) pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, comparé à une perte de 101,1 millions de dollars (soit une perte de 1,77 \$ par action) pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, dont 116,8 millions de dollars ont été attribués aux activités poursuivies de Collectis. La différence du résultat net consolidé de 71,7 millions de dollars s'explique principalement par (i) une augmentation des revenus et autres produits de 40,0 millions de dollars, (ii) une variation positive de résultat financier de 42,0 millions de dollars, partiellement compensée par (iii) une augmentation de 6,1 millions des achats, charges externes et autres et (iv) un résultat non-récurrent de 8,4 millions relatifs activités abandonnées Calyxt en 2023 attribuable aux actionnaires de Collectis.

Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de Collectis : La perte nette consolidée ajustée attribuable aux actionnaires de Collectis était de 33,6 millions de dollars (soit une perte de 0,37 \$ par action) pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, comparé à une perte nette de 94,0 millions de dollars (soit une perte de 1,65 \$ par action) pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Les états financiers consolidés de Collectis ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière, telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (« IFRS »).²

Veillez consulter la « Note concernant l'utilisation de mesures financières non-IFRS » pour le rapprochement du résultat net (perte) GAAP attribuable aux actionnaires de Collectis avec le résultat net (perte) ajusté attribuable aux actionnaires de Collectis.

² À partir du 1er juin 2023 et de la déconsolidation de Cibus, Inc. (anciennement Calyxt, Inc.)(« Cibus »), qui correspondait au segment opérationnel Plantes, nous considérons nos opérations et gérons nos activités dans un seul segment opérationnel, le segment Thérapeutique. Pour cette raison, nous ne présentons plus de mesures financières ventilées entre nos deux secteurs opérationnels Thérapeutique et Plantes. Dans les annexes de ce communiqué de presse sur les résultats financiers de l'exercice 2024, les résultats de Cibus sont isolés dans la « Résultat des activités destinées à être cédées » pour l'exercice clos au 31 décembre 2023, et ne sont plus inclus pour l'exercice clos au 31 décembre 2024, en raison de la déconsolidation.

CELLECTIS S.A. – BILAN CONSOLIDÉ
(en milliers de dollars)

	A la date du	
	31-déc-23	31-déc.-24
ACTIF		
Actifs non courants		
Immobilisations incorporelles	671	1 116
Immobilisations corporelles	54 681	45 895
Droits d'utilisation	38 060	29 968
Actifs financiers non courants	7 853	7 521
Autres actifs non courants	-	11 594
Impôts différés actifs	-	382
Total actifs non courants	101 265	96 476
Actifs courants		
Clients et comptes rattachés	569	6 714
Subventions à recevoir	20 900	14 521
Autres actifs courants	7 722	5 528
Actifs financiers courants, trésorerie et équivalents de trésorerie	203 815	260 306
Total actifs courants	233 005	287 069
TOTAL DE L'ACTIF	334 270	383 544
PASSIF		
Capitaux propres		
Capital social	4 365	5 889
Primes d'émission	522 785	494 288
Ecart de conversion	(36 690)	(39 537)
Réserves	(304 707)	(292 846)
Résultat net, part du Groupe	(101 059)	(36 761)
Capitaux propres, part du Groupe	84 695	131 033
Intérêts minoritaires	-	-
Total capitaux propres	84 695	131 033
Passifs non courants		
Emprunts et dettes financières non courants	49 125	50 882
Dettes de loyer non courantes	42 948	34 245
Provisions non courantes	2 200	1 115
Impôts différés passifs	158	-
Total passifs non courants	94 431	86 241
Passifs courants		
Passifs courants financiers	5 289	16 134
Dettes de loyer courantes	8 502	8 385
Fournisseurs et comptes rattachés	19 069	18 664
Revenus différés et passifs sur contrat	110 325	112 161
Provisions courantes	1 740	828
Autres passifs courants	10 219	10 097
Total passifs courants	155 144	166 269
TOTAL DU PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	334 270	383 544

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ
TROIS MOIS CLOS LE 31 DECEMBRE 2024
(en milliers de dollars, à l'exception des données par action)

	Pour les trois mois clos le 31 décembre,	
	2023	2024
Revenus		
Chiffre d'affaires	283	28 916
Autres revenus	1 707	4 300
Total Revenus	1 990	33 216
Charges opérationnelles		
Frais de recherche et développement	(25 526)	(44 694)
Frais administratifs et commerciaux	(4 671)	(10 099)
Autres produits et charges opérationnelles	(1 204)	128
Total charges opérationnelles	(31 568)	(54 665)
Résultat opérationnel	(29 578)	(21 449)
Résultat financier	(12 210)	4 770
Résultat net de la période	(41 795)	(17 134)
Résultat part du Groupe	(41 795)	(17 134)
Intérêts minoritaires	0	0
Résultat net, part du Groupe de base et dilué par action (\$/action)	(0,64)	(0,17)
Résultat net, part du Groupe de base et dilué par action des activités destinées à être cédées (\$/action)	0,00	0,00
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires		
Base	65 234 522	100 093 873
Dilué	65 234 522	100 093 873

CELLECTIS S.A
COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024
(en milliers de dollars, à l'exception des données par action)

	Pour l'exercice clos le 31 décembre,	
	2023	2024
Revenus		
Chiffre d'affaires	755	41 505
Autres revenus	8 438	7 712
Total Revenus	9 193	49 217
Charges opérationnelles		
Coût des revenus	(737)	0
Frais de recherche et développement	(87 646)	(90 536)
Frais administratifs et commerciaux	(16 812)	(19 085)
Autres produits et charges opérationnelles	(1 300)	849
Total charges opérationnelles	(106 495)	(108 771)
Résultat opérationnel	(97 302)	(59 554)
Résultat financier	(19 163)	22 793
Résultat net de la période	(108 443)	(36 761)
Résultat part du Groupe	(101 059)	(36 761)
Intérêts minoritaires	(7 384)	0
Résultat net, part du Groupe de base par action (\$/action)	(1,77)	(0,41)
Résultat net, part du Groupe de base par action des activités destinées à être cédées (\$/action)	0,28	0,00
 Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires		
Base	57 012 815	90 566 346
Dilué	57 012 815	90 566 346

Note relative à l'utilisation de mesures financières non IFRS

Dans ce communiqué de presse, Collectis S.A. présente un résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de Collectis qui n'est pas un agrégat défini par le référentiel IFRS. Nous avons inclus dans ce communiqué de presse une réconciliation de cet agrégat avec le résultat attribuable aux actionnaires de Collectis, élément le plus comparable calculé en accord avec le référentiel IFRS.

Ce résultat ajusté attribuable aux actionnaires de Collectis exclut les charges liées aux rémunérations fondées sur des actions sans impact sur la trésorerie. Nous estimons que cet agrégat financier, quand il est comparé avec les états financiers IFRS, peut améliorer la compréhension globale de la performance financière de Collectis. De plus, notre direction suit les opérations de la société, et organise ses activités, en utilisant entre autres, cet agrégat financier. En particulier, nous pensons que l'élimination des charges liées aux rémunérations fondées sur des actions sans impact sur la trésorerie du résultat attribuable aux actionnaires de Collectis peut donner une information utile sur la comparaison d'une période à une autre des activités de Collectis. Notre utilisation de ce résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de Collectis est limitée à une utilisation analytique et ne devrait pas être considérée seule ou être substituée à l'analyse de nos résultats financiers présentés conformément aux normes IFRS. Certaines de ces limitations sont : (a) d'autres sociétés, incluant des sociétés dans nos industries qui bénéficient des mêmes types de rémunérations fondées sur des actions, pourraient adresser l'impact des charges liées aux rémunérations fondées sur des actions sans impact sur la trésorerie d'une façon différente, et (b) d'autres sociétés pourraient communiquer un résultat net ajusté attribuable aux actionnaires ou d'autres agrégats similaires mais calculés de façon différente, ce qui réduirait leur utilité pour des besoins comparatifs. Au regard de l'ensemble de ces limitations, vous devriez considérer le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de Collectis au même titre que nos résultats financiers IFRS, y compris le résultat attribuable aux actionnaires de Collectis.

RAPPROCHEMENT DU RÉSULTAT NET IFRS ET NON IFRS
TROIS MOIS CLOS LE 31 DECEMBRE 2024
(en milliers de dollars, à l'exception des données par action)

	Pour les trois mois clos le 31 décembre,	
	2023	2024
Résultat net, part du Groupe (en milliers de dollars)	(41 795)	(17 134)
Ajustement:		
Instruments de rémunération en actions sans impact sur la trésorerie, part du Groupe	4 621	1 450
Résultat net ajusté, part du Groupe (en milliers de dollars)	(37 174)	(15 684)
Résultat net ajusté, part du Groupe, de base par action (\$/action)	(0,57)	(0,16)
Résultat net ajusté des activités destinées à être cédées, part du Groupe, de base par action (\$/action)	0,00	0,00
Moyenne pondérée des actions ordinaires, de base (unités)	65 234 522	100 093 873
Résultat net ajusté, part du Groupe, dilué par action (\$/action)	(0,57)	(0,16)
Résultat net ajusté, part du Groupe, dilué par action des activités destinées à être cédées (\$/action)	0,00	0,00
Moyenne pondérée des actions ordinaires, dilué (unités)	65 234 522	100 093 873

RAPPROCHEMENT DU RÉSULTAT NET IFRS ET NON IFRS
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024
(en milliers de dollars, à l'exception des données par action)

	Pour l'exercice clos le 31 décembre,	
	2023	2024
Résultat net, part du Groupe (en milliers de dollars)	(101 059)	(36 761)
Ajustement:		
Instruments de rémunération en actions sans impact sur la trésorerie, part du Groupe	7 086	3 167
Résultat net ajusté, part du Groupe (en milliers de dollars)	(93 973)	(33 594)
Résultat net ajusté, part du Groupe, de base par action (\$/action)	(1,65)	(0,37)
Résultat net ajusté des activités destinées à être cédées, part du Groupe, de base par action (\$/action)	0,31	0,00
Moyenne pondérée des actions ordinaires, de base (unités)	57 012 815	90 566 346
Résultat net ajusté, part du Groupe, dilué par action (\$/action)	(1,65)	(0,37)
Résultat net ajusté, part du Groupe, dilué par action des activités destinées à être cédées (\$/action)	0,31	0,00
Moyenne pondérée des actions ordinaires, dilué (unités)	57 012 815	90 566 346

À propos de Cellectis

Cellectis est une société de biotechnologie au stade clinique, qui utilise sa technologie pionnière d'édition de génome TALEN® pour développer des thérapies innovantes pour le traitement de maladies graves. Cellectis développe les premiers produits thérapeutiques d'immunothérapies allogéniques fondées sur des cellules CAR T, inventant le concept de cellules CAR T ingénierées sur étagère et prêtes à l'emploi pour le traitement de patients atteints de cancer, et une plateforme de développement de thérapies géniques dans d'autres indications thérapeutiques. Grâce à ses capacités de production entièrement internalisées, Cellectis est l'une des rares sociétés dans l'édition du génome à contrôler la chaîne de valeur de la thérapie cellulaire et génique de bout en bout.

Le siège social de Cellectis est situé à Paris. Cellectis est également implantée à New York et à Raleigh aux États-Unis. Cellectis est cotée sur le marché Euronext Growth (code : ALCLS) ainsi que sur le Nasdaq Global Market (code : CLLS). Pour en savoir plus, visitez notre site internet : www.cellectis.com et suivez Cellectis sur [LinkedIn](#) et [X](#).

TALEN® est une marque déposée, propriété de Cellectis.

Avertissement :

Ce communiqué de presse contient des déclarations "prospectives" au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables, notamment le Private Securities Litigation Reform Act de 1995. Les déclarations prospectives peuvent être identifiées par des mots tels que « va », « nous donne confiance », « prévoyons », « prévoit », « seraient », « vise à », « potentiellement », « potentiel », pourraient », « estime », « seront » ou la forme négative de ces expressions et d'autres expressions similaires. Ces déclarations prospectives sont fondées sur les attentes et les hypothèses actuelles de notre direction et sur les informations dont elle dispose actuellement, y compris les informations fournies ou rendues publiques par nos partenaires sous licence. Les déclarations prospectives comprennent des déclarations sur l'avancement, au calendrier et aux progrès des essais cliniques (y compris en ce qui concerne le recrutement des patients), au calendrier de présentation des données et de soumission de dossiers réglementaires, le bénéfice de l'ajout de l'alemtuzumab au régime de lymphodéplétion, et la suffisance de trésorerie pour financer les activités de la Société. Ces déclarations prospectives sont faites à la lumière des informations dont nous disposons actuellement et sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, notamment en ce qui concerne les nombreux risques associés au développement d'un produit candidat biopharmaceutique, incluant notamment le risque de perdre la désignation de médicament orphelin s'il est établi que le produit ne réunit plus tous les critères nécessaires à cette désignation avant que l'autorisation de mise sur le marché ne soit donnée, le cas échéant, et le risque que le « Priority Review Voucher » ne soit pas accordé au moment de la commercialisation, le cas échéant. En outre, de nombreux autres facteurs importants, y compris ceux décrits dans notre rapport annuel sur le formulaire 20-F tel qu'amendé et le rapport financier (y compris le rapport de gestion) pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et les documents ultérieurs déposés par Cellectis auprès de la Securities Exchange Commission de temps à autre, qui sont disponibles sur le site Web de la SEC à l'adresse www.sec.gov, ainsi que d'autres risques et incertitudes connus et inconnus, peuvent avoir un effet négatif sur ces déclarations prospectives et faire en sorte que nos résultats, performances ou réalisations réels soient sensiblement différents de ceux exprimés ou sous-entendus par les déclarations prospectives. Sauf si la loi l'exige, nous n'assumons aucune obligation de mettre à jour publiquement ces déclarations prévisionnelles, ou de mettre à jour les raisons pour lesquelles les résultats réels pourraient différer sensiblement de ceux prévus dans les déclarations prévisionnelles, même si de nouvelles informations deviennent disponibles à l'avenir.

Pour de plus amples informations sur Collectis, veuillez contacter :

Contacts média :

Pascalynne Wilson, Director, Communications, +33 (0)7 76 99 14 33, media@collectis.com

Patricia Sosa Navarro, Chief of Staff to the CEO, +33 (0)7 76 77 46 93,

Contact pour les relations avec les investisseurs :

Arthur Stril, Chief Financial Officer & Chief Business Officer, investors@collectis.com